



15ème législature

Question N° : 13301	De M. Jean-Baptiste Djebbari (La République en Marche - Haute-Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > impôt sur le revenu	Tête d'analyse > Traitement fiscal dons	Analyse > Traitement fiscal dons.
Question publiée au JO le : 16/10/2018 Date de renouvellement : 19/02/2019 Date de renouvellement : 18/06/2019 Question retirée le : 08/10/2019 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Baptiste Djebbari attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le traitement fiscal de dons effectués en faveur des collectivités territoriales, en particulier des communes. À ce jour, de nombreuses communes rurales envisagent de lancer des opérations de sauvegarde de leur patrimoine immobilier, culturel ou naturel. Pour financer ces travaux elles envisagent parfois de procéder à un appel au don auprès de leurs administrés. Il souhaite savoir dans quelles conditions une franchise fiscale peut s'appliquer sur les sommes données.